

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

Délibération : **N° 2019-11-142**  
 OBJET : **DENOMINATION DE VOIES : IMPASSE DU TILLEUL**  
 Nomenclature : **8.3.1**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 24

**Pouvoirs** : 4

**Absent** : 1

**Votants** : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2019 11 142 -  
ANNEXE Dénomination  
impasse du Tilleul.pdf

Le dix-huit novembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le huit novembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine HENRY donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE

**Le membre absent** : Gwénola LEBRETON

**Rapporteur** : Monsieur Gil RANNOU

Dans le cadre du permis d'aménager n°044 209 18 E 3002 situé rue de la Gouérie, une impasse a été créée. Il convient aujourd'hui de la dénommer.

Les propositions de l'aménageur ci-dessous ont été faites aux membres de la commission Aménagement réunie le 7 novembre 2019 :

- impasse du Tilleul
- impasse des Albizias

Après échanges, les membres de la commission Aménagement ont retenu la dénomination suivante : impasse du Tilleul.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

**- DE DENOMMER l'impasse du permis d'aménager n°044 209 18 E 3002 : impasse du Tilleul.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 18 novembre 2019,  
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture  
044-2144102091-20191118-2019-11-142-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2019  
Date de réception préfecture : 21/11/2019